

Livre blanc...

CGPME Elections régionales



LES RÉGIONS, PARTENAIRES des TPE-PME

Édito

François Asselin
Président de la CGPME



Les 6 et 13 décembre prochain, les Français sont appelés à élire celles et ceux qui dirigeront les 13 grandes régions métropolitaines et les territoires d'Outre-mer issus de la nouvelle carte administrative de notre pays. Ce rendez-vous est majeur.

Partout dans nos régions, ce sont près de 3 millions de petites et moyennes entreprises qui font vivre l'économie réelle de notre pays. La nouvelle architecture territoriale française aura donc des impacts sur le quotidien de ces entreprises et de leurs dirigeants dont beaucoup seront dorénavant plus éloignés des centres de décisions administratives et politiques. D'ailleurs pour s'adapter à cette nouvelle organisation, la CGPME a engagé une réforme de son réseau pour passer, début 2016, à 13 CGPME régionales métropolitaines.

Nos TPE-PME ont donc aujourd'hui un message à adresser aux futurs élus régionaux qui joueront un rôle renforcé dans l'accompagnement et le développement du tissu économique local.

Formation, emploi, innovation, internationalisation, export, recherche, commande publique, infrastructures, numérique, apprentissage ... sont autant de thèmes partagés entre les régions et les entreprises. Si elles incarnent la vitalité des territoires, les TPE-PME ont besoin d'un partenaire à leur écoute, connaissant leurs besoins et répondant à leurs attentes. Elles ont besoin de régions créant les conditions d'un environnement favorable aux entreprises, attirant les investisseurs, faisant émerger de nouveaux marchés et s'ouvrant au-delà de nos frontières, en Europe et à l'international.

La CGPME est aujourd'hui leur porte-parole pour faire en sorte que les PME soient au cœur de politiques régionales que nous voulons lisibles, préservant la compétitivité et favorisant la création d'emplois. Comment faire en sorte de garder une proximité entre entreprises et pouvoirs publics dans un territoire demain plus vaste ? Voilà, à nos yeux, un des enjeux de ces élections.

01 Répondre aux besoins de formation des entreprises du territoire/ Écouter les entreprises pour adapter l'offre de formation

Répondre à l'enjeu de l'emploi et de la formation est fondamental pour les régions, principaux coordinateurs en la matière. Il est également essentiel pour les entreprises qui souhaitent assurer leur développement et leur innovation et garantir l'employabilité de leurs salariés.

—
Les régions doivent appuyer sur les branches professionnelles et les représentants territoriaux des organisations représentatives au niveau national et interprofessionnel pour répondre au mieux aux besoins des entreprises à l'échelle de la région, voire des bassins d'emploi.
—

Pour ce faire, il est nécessaire **de répartir clairement les rôles des acteurs de la formation professionnelle** afin de garantir une véritable coopération entre eux et notamment de :

- // l'Etat dans la conduite des politiques de l'emploi
- // les Organisations Partenaires Sociales (employeurs et salariés) représentatives en tant que chef de file en matière de formation professionnelle des salariés
- // les Conseils régionaux en tant que chef de file en matière de formation initiale et d'apprentissage

Cette répartition des rôles entre les partenaires sous-entend que les opérateurs ne se substituent pas entre eux :

Donner aux Comités Régionaux de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP) une mission de suivi de l'efficacité des politiques de formation régionales initiales et continues avec la mise en place d'indicateurs de suivi pertinents

Associer l'ensemble des acteurs locaux à l'élaboration du CPRDF (Contrat de Plan Régional pour le Développement de la Formation professionnelle), veiller à son suivi et le réévaluer à mi-mandat

Il faut également :

■ Définir les besoins réels des entreprises du territoire

// recenser les besoins en formation des entreprises dans le cadre des observatoires des emplois et des compétences par les branches professionnelles, les confédérations patronales représentatives au plan national et interprofessionnel et les OPCA interprofessionnels. Ces travaux doivent nourrir l'élaboration du Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles.

■ Proposer une offre de formation répondant efficacement aux attentes des PME/TPE

- // faire du socle de connaissances et de compétences professionnelles défini par les partenaires sociaux le référentiel de base généralisé
- // instituer une consultation obligatoire des branches professionnelles concernées par les Conseils régionaux lors de l'élaboration de la carte régionale de formation
- // demander un avis conforme des branches professionnelles pour les ouvertures et fermetures des filières de formation professionnelle initiale

02 Soutenir la transmission du savoir et des valeurs d'entreprise à travers l'apprentissage

L'apprentissage est une des clés qui permet de mieux insérer les jeunes dans le monde du travail et ce quel que soit le niveau de formation.

Cette voie d'entrée en entreprise leur permet un passage progressif et cohérent du statut d'élève à celui de salarié.

Les chefs d'entreprise y voient une opportunité de transmettre leur savoir et disposer de salariés répondant parfaitement aux besoins de leurs entreprises.

Pour que cela fonctionne, il faut remettre le chef d'entreprise au cœur du dispositif.

■ Accompagner le chef d'entreprise dans la mise en place de l'apprentissage

- // pérenniser à un niveau incitatif l'aide financière versée par la région à l'employeur d'apprenti afin de stabiliser le système et garantir l'encadrement de l'apprentissage
- // désigner à la signature du contrat un interlocuteur unique chargé d'accompagner les démarches du chef d'entreprise dans l'exécution du contrat d'apprentissage (gestion des absences de l'apprenti ; problème de transport ; logement et hébergement ; comportement, illettrisme...)
- // créer une formation à la sécurité en CFA dès le début du contrat d'apprentissage

■ **Engager une réflexion critique sur le bac professionnel** en 3 ans et proposer une expérimentation en région dans le cadre d'une formule plus adaptée aux besoins des jeunes et des entreprises : par exemple, un format 2+1 avec une certification intermédiaire de type CAP

■ **Développer la préparation de titres professionnels par la voie de l'apprentissage** et la préparation de Certificats de qualifications professionnelles (CQP) pour les branches qui le souhaiteraient et préciseraient les modalités par accord de branche

■ Réaliser une traçabilité des fonds de l'apprentissage versés aux Conseils régionaux

- // garantir l'utilisation de la part de la taxe d'apprentissage qui est affectée aux régions (51 % du produit de la taxe d'apprentissage) au bénéfice des CFA
- // informer les branches professionnelles concernées des financements régionaux apportés aux CFA

■ **Expérimenter de nouvelles modalités de financement des CFA**, afin de faciliter le développement de parcours individualisés et modularisés de formation

03 Développer l'économie pour favoriser l'emploi : donner la priorité aux PME

La région porte notamment la responsabilité de la définition des orientations en matière de développement économique et la responsabilité exclusive d'accorder les aides directes aux entreprises. Si elle souhaite que sa politique ait des répercussions directes sur l'emploi, la région doit donner la priorité aux PME, seules créatrices d'emplois nets les 10 dernières années.

—
Le rapport sur la mission commune d'information sur la commande publique du Sénat du 15 octobre 2015 indique que les PME n'en ont été titulaires qu'à hauteur de 25 %, tout en précisant que les véritables chiffres de la commande publique sont à peu près impossibles à établir car les marchés inférieurs au seuil des 90 000 € ne sont pas comptabilisés à l'échelle nationale. Il révèle également que les collectivités locales sont les mieux placées pour favoriser l'achat local et les PME.
—

■ **Associer les représentants des PME à la préparation et à la rédaction du SRDEII** (schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation), assurer un suivi régulier avec mise en place d'indicateurs de suivi et révision à mi-mandat afin de s'assurer de sa pertinence

■ **Offrir plus de visibilité aux chefs d'entreprise sur les aides et outils qu'ils peuvent mobiliser**, tous organismes/institutions confondus (Etat, agences de développement, associations, etc.)

// création et/ou systématisation, au sein des Conseils régionaux, d'une cellule d'information type « guichet unique » rassemblant et classant ces aides par grande thématique

// envisager une coopération entre ce guichet unique et les organismes interprofessionnels représentant les chefs d'entreprise, pour que l'information remonte naturellement et régulièrement vers ces interlocuteurs privilégiés des TPE/PME

■ **Simplifier et cibler les aides, en lien avec les représentants des entreprises pour garantir leur utilité et leur réel impact dans la décision du chef d'entreprise**

■ Aider au montage du dossier de demande d'aide via le guichet unique

■ Faire en sorte que les délégations Régionales BPI puissent prévalider des dossiers de financement et de garantie avant l'intervention des banques

■ **Soutenir la commande publique locale à travers l'investissement des collectivités locales tout en développant l'économie de proximité territoriale**

// développer des actions de formation des chefs d'entreprises à la commande publique dans toutes les régions

// **favoriser les entreprises locales en publiant des appels d'offres au niveau local ou régional** dans le cadre d'une stratégie visant à soutenir l'économie et les emplois locaux. La réglementation nationale et communautaire interdisant toute forme de restriction de la concurrence, il convient donc de pratiquer une forme de discrimination positive non contraignante.

// **préciser dans une charte d'engagement entre les acheteurs publics locaux et les entreprises les conditions de la mise en œuvre de la commande publique régionale.** Elle pourrait contenir notamment les engagements suivants :

- le recours systématique à l'allotissement
- le respect des délais de paiement
- la promotion du « mieux disant » par rapport au « moins disant »
- une clause indicative de retombées économiques locales

—
Action Logement (ex 1% Logement), administrée par les partenaires sociaux, gère la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) instituée en 1953 à l'initiative de chefs d'entreprises. Disposant d'un parc de 900 000 logements gérés par 84 ESH du réseau, elle est devenue l'acteur de référence du logement social en France ayant pour but principal de faciliter le logement pour favoriser l'emploi.
—

■ Associer davantage les PME/PMI aux pôles de compétitivité

// intégrer les organisations professionnelles représentatives des PME à la gouvernance des pôles au travers d'une disposition dans leurs contrats-cadres, ce qui permettrait de sensibiliser les PME/PMI sur les pôles et de leur faire remonter des besoins réels des entreprises du territoire

■ Favoriser la culture et les débats sur l'innovation et la créativité dans la société en organisant des rencontres entre entreprises, chercheurs et citoyens via les Fablabs

■ Renforcer les coopérations entre les universités, les laboratoires de recherche et les TPE / PME

■ **Gérer les espaces pour permettre aux entreprises de se développer** : les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires pourront figer les espaces disponibles pour les entreprises et limiter ainsi l'artificialisation des sols. Or, les entreprises, dans leur développement ont besoin de s'agrandir. La CGPME demande aux régions de ne pas limiter dans leurs schémas les espaces disponibles pour les entreprises.

■ Faciliter les démarches administratives ayant pour but la réimplantation industrielle

// ouvrir une réelle concertation entre les régions et les chefs d'entreprise afin d'identifier et lever les contraintes pratiques à la réimplantation industrielle

// dans le cadre de reconversion de site industriel donner la priorité aux projets de réimplantation de l'industrie

En effet, un site industriel est porteur d'activité « des services » important permettant ainsi de réactiver tout un bassin d'emploi de son implantation.

// déployer le réseau régional des comités stratégiques de filières (CSF) industrielles en veillant à la correspondance entre les filières des CSF régionaux et les CSF nationaux

// **annoncer un calendrier pour la réalisation des cartographies**, par branche et par filière des besoins en emplois et en compétences de l'industrie

■ Gérer le logement au plus près des entreprises et de leurs salariés et contribuer ainsi à l'essor du territoire

// **coopérer étroitement avec les futurs Comités Régionaux d'Action Logement (CRAL)** pour offrir des produits et des services mutualisés et homogènes sur l'ensemble du territoire, adaptés aux spécificités de chaque bassin d'emploi

// **donner aux CRAL l'entière capacité de répondre aux besoins liés au logement** des salariés de toutes les entreprises quelle que soit leur taille

TRANSPORTS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Il s'agit là de deux compétences importantes pour l'attractivité économique de nos territoires, pour que de nouvelles entreprises s'installent et maintenir celles qui y sont déjà présentes.

■ **Proposer une offre de transports en commun de qualité**, en termes d'horaires, temps de transport, fréquence des passages, etc. **afin de limiter l'impact environnemental des déplacements des salariés sans coût supplémentaire pour les entreprises**

■ **Assurer un maillage du territoire régional en termes d'offre de transport en commun interurbain, afin qu'aucune personne ne soit isolée**

■ **Améliorer les dessertes ferroviaires (nombre, cadence...) et la qualité des rames et veiller au respect de la ponctualité grâce à des indicateurs fiables et exiger le cas échéant des pénalités à la SNCF**

■ **Mieux associer les entreprises à la gouvernance du Versement Transport (VT) en créant des comités régionaux des partenaires du transport public sur l'ensemble du territoire pour :**

// la participation aux décisions locales relatives à la politique des transports

// la mise en place d'un plafonnement du taux du VT

■ **Réaliser la cartographie des infrastructures disponibles par régions**

■ **Mettre en place une structure de veille pour anticiper les besoins à moyen et long terme en termes d'infrastructures pour l'ensemble de la région**

■ **Favoriser dans le cadre des transports scolaires les entreprises régionales, en mettant des clauses qui le permettent dans les appels d'offres**

SANTÉ

■ **Renforcer les synergies entre régions et entreprises, notamment dans les secteurs domotique, BTP, services à la personne, médical ...** pour accompagner les parcours de vie et de soins des personnes âgées ou dépendantes. L'allègement global des dépenses de santé lié notamment à l'accroissement du maintien à domicile permettrait de réallouer ces ressources dans la silver economy du territoire

■ **Soutenir le développement des maisons de santé et l'installation de nouveaux médecins afin de garantir une offre de soins sur l'ensemble du territoire régional**

FISCALITÉ RÉGIONALE

■ **Réduire dans des proportions plus importantes la micro-fiscalité locale pesant inutilement sur les entreprises**

L'Inspection Générale des Finances préconise la suppression de 192 petites taxes dont environ 20% (tant en nombre qu'en rendement) affectées aux collectivités locales car elles coûtent plus cher qu'elles ne rapportent. Or, le PLF 2016 ne propose la suppression que de trois d'entre elles dont l'une, la TGAP-ICPE fait déjà l'objet d'une réintégration.

■ **Consulter les représentants d'entreprises pour la mise en place des nouvelles valeurs de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) (ex-TIPP)**

■ **Ne pas remettre en cause la nécessaire progressivité de la Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**

Les nouvelles régions sont dans l'attente d'une ressource supplémentaire, provenant par exemple d'une éventuelle révision de la CVAE.

La CGPME demande donc aux régions de ne pas accroître la pression fiscale des entreprises en voulant s'attaquer au dégrèvement barémique de cette taxe, dont le taux augmente progressivement en fonction du chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise.

■ **Faciliter l'usage du numérique des TPE/PME**

Indissociable aujourd'hui du développement économique, le numérique représente actuellement 5,5% du PIB français. Afin de permettre aux PME de mieux exploiter les possibilités offertes par les nouvelles technologies électroniques, les régions doivent s'attacher à :

// **mettre à leur disposition des moyens de financement adéquats** afin qu'elles bénéficient d'une part de formation spécifique afin de développer les compétences numériques des entrepreneurs et des salariés et, d'autre part, qu'elles investissent dans les outils numériques

// **soutenir la construction et le développement des infrastructures de base** des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en régions afin que le numérique soit accessible à tous. (ex : haut débit)

// **promouvoir la filière du numérique** en regroupant des compétences : écoles, investisseurs et start up, sur le modèle de la Silicon Valley ou de la Massachussets Route 128

// **mettre en place des centres de ressources sectoriels d'accès aux outils numériques**, ouverts aux TPE/PME sur le modèle des Fablab trop souvent méconnus

// **proposer une offre de formations adaptées aux métiers du numérique**

04 Encourager l'internationalisation des PME

Sur 3,1 millions de PME en France, seules 4% exportent.

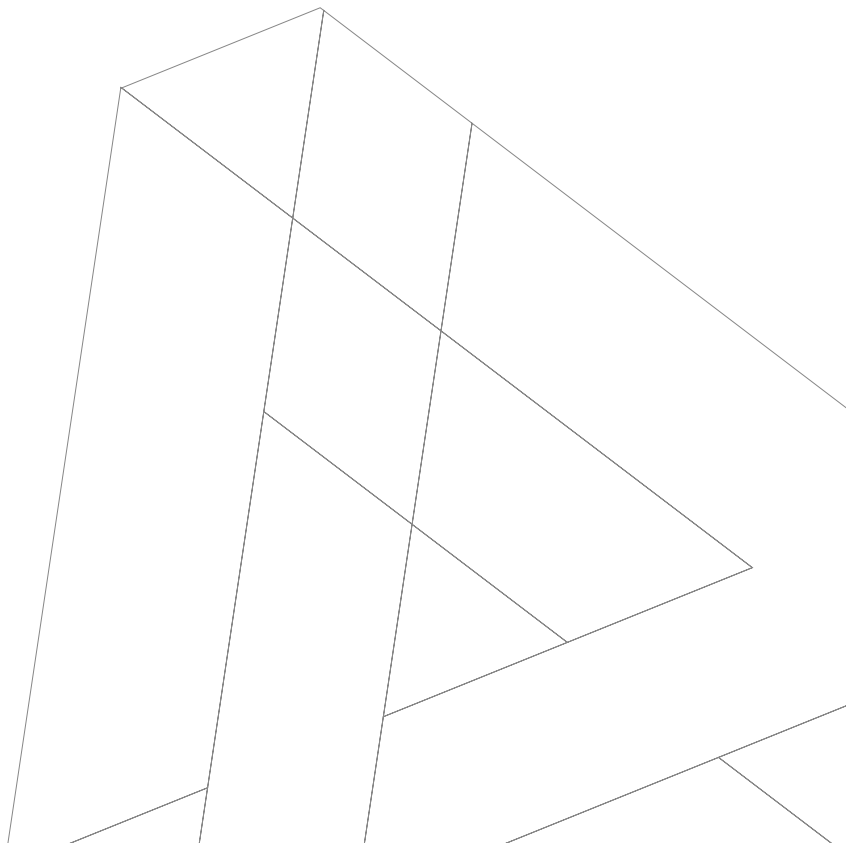
Pour aider les PME françaises à franchir nos frontières, il est nécessaire de :

- Développer dans chaque région un **plan structuré d'appui à l'export**, en concertation avec les organisations interprofessionnelles et professionnelles. Notre objectif : renforcer la capacité régionale d'exportation, mieux insérer le tissu économique régional dans les marchés internationaux, inciter les PME pas ou peu exportatrices à explorer de nouveaux marchés
- Progresser dans le **repérage des PME à potentiel « export »** (pas seulement PME innovantes) : chaque région doit s'organiser pour identifier les PME, repérer les success stories et les promouvoir
- Développer des **projets conjoints avec les PME dans le cadre de la coopération décentralisée**. L'exécutif régional doit s'engager à conduire un leadership efficace permettant de faire émerger des initiatives sur le territoire de la part des collectivités territoriales (en liaison avec les ambassadeurs pour les régions, les pôles de compétitivité, etc.)
- Mieux coordonner la **gestion des salons à l'étranger** ; mieux utiliser les salons en France pour identifier des partenaires potentiels à l'étranger
- **Encourager le recrutement des VIE** par les PME : généraliser dans chaque région la prise en charge des indemnités à hauteur de 100% sur les 12 premiers mois et 50% la seconde année
- Permettre la **mise à disposition de l'expertise internationale d'un cadre export expérimenté** (senior) pour la définition d'une stratégie export dans une PME : prise en charge des indemnités du cadre à hauteur de 50% et des frais générés par sa mission
- Mettre en place des structures particulières pour les régions frontalières en vue de favoriser la collaboration et leur développement dans les territoires voisins

05 Mieux tirer parti des financements européens

Les nouvelles régions doivent veiller à ce que le regroupement des 22 collectivités ne conduise pas à un émiettement des disponibilités de financements mais permette, au contraire, d'accroître l'accès des TPE-PME à l'ensemble des sources européennes de financement.

- Le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) annoncé dans le plan Juncker vient d'être instauré pour encourager l'émergence de projets et leur financement. Les exécutifs régionaux pourraient, dans chacun des territoires considérés, **examiner la possibilité de la mise en œuvre d'une plateforme de tiers-financement pour favoriser, avec l'appui de ce fonds, l'investissement dans les projets portés par les PME.**
- Les fonds structurels et d'investissement (FESI – FSE, FEDER, FC, FEADER, FEAMP) représentent l'aide la plus conséquente pour les PME, aussi bien en termes de montants disponibles que d'éventails d'actions éligibles. L'accord national de partenariat a été décliné dans chacune des régions pour soutenir des actions concrètes. **Les PME doivent être accompagnées pour pouvoir bénéficier de ces actions et les partenaires sociaux régionaux doivent être pleinement impliqués** pour assurer le suivi et la mise en œuvre des programmes opérationnels régionaux.
- **Mettre en place dans chaque région un service « clé en main » de montage de dossiers pour les TPE/PME**



les pme représentent en france



99,8%

des entreprises
(99,8% dans l'UE)

6

millions de salariés
(87 millions dans l'UE)

81%

des emplois
(67% dans l'UE)

426 280

apprentis

25%

des demandes de brevets
(29% dans l'UE)

59%

de la valeur ajoutée
(58% dans l'UE)

43%

de l'investissement

La CGPME est une organisation patronale interprofessionnelle, privée et indépendante, dont la représentativité est officiellement reconnue.

Elle assure la représentation et la défense de l'ensemble des petites et moyennes entreprises, tous secteurs confondus (industrie, commerce, services, artisanat), au niveau national, tant auprès des pouvoirs publics que des partenaires sociaux, ainsi qu'aux niveaux européen et international.

Ce sont des entreprises patrimoniales dont les dirigeants prennent des risques au quotidien pour faire vivre et développer leur entreprise.

La CGPME regroupe à la fois des fédérations professionnelles et des structures territoriales interprofessionnelles présentes sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.

www.cgpme.fr
+33 (0)1 47 62 73 73
contact@cgpme.fr
[@cgpmenationale](https://twitter.com/cgpmenationale)

